

FLASH INFO n°2 JUIN-JUILLET 2020 COMMUNE DE SERIGNE

CONSEILS MUNICIPAUX du 30 juin, 10 juillet et du 24 juillet 2020

Mardi 30 juin 2020

Etaient présents: BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 JUIN

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le logement situé au-dessus du salon de coiffure a été libéré début juin, des travaux de rénovation ont été nécessaires : (5077,09€ HT)

- peinture 4893,09€ HT
- meuble de cuisine 64€ HT
- nettoyage complet 120€ HT

L'école a besoin de toilettes supplémentaires pendant la pause méridienne, des travaux pour en réaliser deux vont débuter début juillet : (3411,67€ HT)

- Electricité 269,02€ HT (Entreprise COUDREAU Sérigné)
- Menuiserie 800,40€ HT (Entreprise PRISSET Sérigné)
- Maçonnerie 810€ HT (Entreprise BOISSINOT Sérigné)
- Plomberie 1254,50€ HT (Entreprise BONNAUD Sérigné)
- Divers 277,75€ HT (commune)

L'informatique de La Mairie a été changé afin de pouvoir travailler en réseau et avec du matériel mieux adapté, la société Romain informatique a été retenue pour un montant de 2295,98€ HT (soit 4 ordinateurs fixes et 1 portable)

➤ LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES POUR 2021

La commune de Sérigné a été désignée pour procéder au tirage au sort de 9 jurés à partir des listes électorales des communes de Bourneau, L'Hermenault, Petosse et Sérigné.

Pour notre commune les candidats tirés au sort sont :

- Madame RAPHEL Françoise
- Monsieur CHABIRAND Damien
- Monsieur METAIS Michel

> TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition 2020 et valide la non revalorisation des taux communaux.

	2019	2020
Taxe Habitation	17,77%	-
Taxe Foncière Bâti	18,20%	18,20%
Taxe Foncière Non Bâti	45%	45%

> SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Le Conseil Municipal a voté les subventions communales 2020, il a décidé de maintenir les montants alloués en 2019 sauf pour l'ADMR (service de soins).

ASSOCIATIONS	2020
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	190,00 €
AMICALE LAIQUE	190,00€
AVANT-GARDE	400,00 €
FCPB	260,00 €
CYCLO CLUB	180,00 €
REBOND SUD VENDEE	100,00 €
ASTRO CLUB	150,00 €
SOCIETE DE CHASSE	150,00 €
UNC SERIGNE	120,00 €
PALET FONTE	120,00 €
RETRAITES SPORTIFS	130,00 €
PETITES BIELLES	70,00 €
OUTIL EN MAINS	70,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
QUARTIER SERIGNE PISSOTTE	150,00 €
ADMR	1 300,00 €
ADMR Service de soins	310,00€

ELECTION DES DELEGUES DU SYDEV

Chaque commune doit désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée).

Monsieur BAUDRY Yves (titulaire) et Monsieur COULAIS Damien (suppléant) ont été élus.

ECOLE DES PIERIDES, ACCUEIL DES ENFANTS HORS COMMUNE

Une délibération est prise afin de se prononcer sur l'accueil des enfants extérieurs de la commune. La commission « pôle scolaire » valide l'inscription de l'enfant suivant des critères bien précis ; cette délibération complète celle prise le 2 juin 2020 où le Conseil municipal émet un avis favorable à l'accueil de ces enfants.

PASSEPORT ACCESSION, MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE

La municipalité a décidé de continuer à apporter une aide forfaitaire de 1500€ aux ménages suivant les conditions suivantes :

- Dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ (Prêt à Taux Zéro)
- Qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- Qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur la commune.

La municipalité accordera cette prime aux 2 premiers dossiers complets par année.

VENDREDI 10 JUILLET 2020

(Conseil Municipal extraordinaire)

Etaient présents: BAUDRY Yves, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, GUILMINEAU Delphine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues

Excusés: CAUDAL Grégory, LEBON Sandrine

Pouvoirs: JOURDAIN Fabienne (DIEUMEGARD Romain), FAUCHERON Jean Michel (PORTRAIT Jean Hugues), SCHLICH Ludivine (BAUDRY Yves), GIRAUD Sébastien (COULAIS Damien)

✓ VOTE DES SENATORIALES

Le Conseil Municipal a voté à bulletins secrets les 3 titulaires et les 3 suppléants qui devront se rendre à La Roche Sur Yon le dimanche 27 septembre prochain pour élire les Sénateurs de Vendée.

Ont été élus titulaires :

- Yves BAUDRY
- Romain DIEUMEGARD
- Jean-Hugues PORTRAIT

Ont été élus suppléants :

- Delphine GUILMINEAU
- Marylène LERIDON
- Damien COULAIS

VENDREDI 24 JUILLET 2020

Etaient présents: BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Excusées: CHEPTOU Julie, LEBON Sandrine

✓ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET

Le Conseil approuve le procès-verbal du conseil Municipal du 10 juillet à l'unanimité.

✓ DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur Le Maire fait lecture de plusieurs devis qui sont acceptés par le Conseil Municipal :

- Restauration des vitraux de l'église par les Ateliers Helmbold pour un montant de 2733,45€ subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 65% soit 1776,74€
- Le contrat de service pour la maîtrise d'œuvre du lotissement Gerbier 3 avec la SARL VERONNEAU pour 2150,42€ HT
- les devis pour la fibre pour le lotissement Gerbier 1 (4333,10€) et Gerbier 3 (1356,00€) avec l'entreprise SOLUTFL

✓ RUE DU PETIT LOGIS : TRANCHE 3

Suite à l'appel d'offres de la tranche 3 de la rue du petit Logis, deux entreprises ont répondu et après consultation, l'entreprise COLAS Centre Ouest a été retenue pour un montant de 153,896,00€ HT. Le début des travaux est prévu début septembre.

✓ LOTISSEMENT LE GERBIER : TRANCHE 3

Suite à l'appel d'offres de la tranche 3 du lotissement du Gerbier, 7 entreprises ont répondu et après consultation, l'entreprise ALAIN TP a été retenue pour un montant de 39686,45€ HT.

- tranche ferme 30700,70€
- tranche optionnelle 8985,75€ HT

Le début des travaux est prévu courant septembre.

La commune va signer 2 conventions pour cette tranche des travaux avec le SYDEV pour un montant de 10843,00€ et avec Vendée Eau pour 2624,20€.

✓ VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL

Parmi les mesures d'urgence prises pour permettre aux collectivités de faire face aux conséquences financières de la crise, le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre des exercices 2020 et 2021. Cette mesure doit permettre d'engager rapidement la relance de l'activité économique dans les territoires. Ces fonds supplémentaires devront financer prioritairement des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Le Conseil Municipal souhaite relancer le projet des vestiaires du terrain de sport et a fait appel à l'architecte GRIZZLY pour étudier ce dossier. Monsieur Le Maire va déposer des dossiers de demande de subventions au titre du (DSIL), du Fonds d'Aide Football Amateurs (FAFA) et du Fonds Leader.

✓ TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR 2020-2021

Le pôle scolaire a proposé la révision des tarifs de la cantine suite à une augmentation des tarifs de la société CONVIVIO et de la garderie pour la rentrée de 2020-2021, le Conseil Municipal a validé les nouveaux montants proposés (pas d'augmentation des repas depuis trois ans).

Restaurant scolaire : le prix de revient du repas est de 4.67€

o repas régulier : 3,10€ (3,00€ en 2019-2020)

o repas enseignant : 4,30€ (4,20€)

o repas enfant occasionnel: 3,40€ (3,30€)

o repas adulte, surveillance déjeuner : 3,10€ (3,00€)

Garderie:

o matin de 7h30 à 8h30 : 0,95€ ½ heure (0,90€)

o soir-goûter : 0,45€ (0,40€)

o de 16h30 à 19h : 0,60€ ½ heure (0,55€)

✓ REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE 2020-2021

La commission « pôle scolaire » fait lecture du règlement de la garderie et du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021 et est validé par le Conseil Municipal.

✓ CONVENTION POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

L'APE propose de continuer les activités de soutien scolaire des enfants de l'école « des piérides » dans la salle de la cantine, le Conseil Municipal accepte de la mettre à disposition le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h00.

✓ CREATION D'UN POSTE A L'ECOLE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (agent en inaptitude physique) à savoir : la garderie du matin et la surveillance lors de la pause méridienne. Le Conseil Municipal accepte de prolonger l'emploi temporaire jusqu'au 31 janvier 2021 sur un temps de travail de 9h/semaine.

✓ PLAN DE FORMATION DES ELUS

Dans les trois mois qui suivent la mise en place du Conseil Municipal, une formation est obligatoire pour les élus ayant reçu une délégation, plusieurs thématiques sont proposées comme par exemple, le budget communal, l'Urbanisme, les marchés publics, etc...Ces formations sont prises en charges par la municipalité.

✓ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les parcelles suivantes

- AB 459 (non bâti) de 39m2 situé rue du Pontreau
- AB 565 (non bâti) de 247m2 situé rue du Pontreau

BIBLIOTHEQUE « AU FIL DES MOTS »

Réouverture de la bibliothèque à compter du 20 juillet avec port du masque obligatoire à partir de 11 ans, gel hydro-alcoolique à l'entrée et distanciation sociale.

TENNIS CLUB «REBOND SUD VENDEE »

Les terrains sont accessibles à tous les Sérignolais(es) ainsi qu'aux vacanciers.

Des cartes sont à votre disposition à la supérette et à la mairie au prix de 4€/heure pour 2 personnes.

Pour le mois d'août, les cartes seront à retirer à la mairie.

Contact: Mr MALVAUD David: 06.85.10.95.55

AVANT-GARDE SERIGNOLAISE

Suite à l'annulation de la fête au village, l'Avant Garde Sérignolaise vous propose un « grand pique-nique des retrouvailles » le dimanche 6 septembre. Pour les nouveaux venus dans notre village, ce sera l'occasion de faire connaissance et pour ceux déjà bien installés, de nous retrouver dans la joie et la bonne humeur (coupon-réponse ci-joint).

ETAT CIVIL

DECES



Mme GRELIER Maire. Andrée (habitante de Ste Radégonde)

le 5 juillet 2020

Mr MERIAU Jean. François

le 14 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'associe à la peine des familles

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le logement situé au 9A rue de la Rabatelière a été reloué au 1^{er} juillet.
- ✓ La maison des communes a débuté le classement de nos archives, le travail de l'agent est de 8 semaines.
- ✓ Les travaux de l'église sont terminés.
- ✓ Madame Jacqueline Clochard intègre la commission « cimetière ».
- ✓ La commune organise la 23^{ème} édition "Nettoyons la nature" le samedi 26 septembre de 9h30 à 12h en partenariat avec les Centres Leclerc. Il est impératif de venir s'inscrire auprès de la Mairie car les places sont limitées à 22 personnes, les petits et les grands seront les bienvenus !



- ✓ Suite à une rencontre avec la ligue nationale contre le cancer, le Conseil Municipal a décidé de créer 2 espaces non-fumeurs sur la commune, ils seront situés devant le portail de notre école dans l'espace d'attente des parents et devant la salle socio-culturelle. Un affichage sera mis en place prochainement.
- ✓ La poste souhaite que les nom et prénom ainsi que le numéro de maison soient notés sur la boite aux lettres des habitants.
- La commune précise que chaque habitant est responsable devant sa propriété et que chacun doit nettoyer au mieux ses accès et les trottoirs, les buses doivent être entretenues régulièrement afin de faciliter le passage de l'eau et également les pieds de murs devant vos habitations doivent rester propres. Le Conseil Municipal remercie chaleureusement les habitants qui participent à cet effort.
- ✓ Suite à la commission « vie associative », Monsieur le Maire précise que la salle du stade de foot est à la disposition de chaque association.
- ✓ La municipalité tient à remercier les bénévoles qui ont fabriqué des masques.
- ✓ Départ de Monsieur THOUZEAU, professeur des écoles.
- Fermeture de la supérette PROXI pour congés annuels du lundi 3 août au lundi 31 août inclus.

<u>RAPPEL</u>: merci de renvoyer le document « informations communales » signé, afin que vous puissiez recevoir les documents de communication par mail (cf flash n° 1 mai-juin)

FERMETURE DE LA MAIRIE, DE L'AGENCE POSTALE et DE LA BIBLIOTHEQUE

Les lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 août 2020

